Bénin : Vers une meilleure redevabilité dans l'offre de services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents

Entre juillet et décembre 2021, le Cerrhud et l'Institut de Médecine Tropicale (IMT) d'Anvers (Belgique) ont mené une étude sur la redevabilité des ONGs et autres intervenants dans l'offre de services de Santé et droits sexuels et reproductifs vis-à-vis des adolescents et des jeunes dans les zones urbaines défavorisées.



Sensibilisation sur les grossesses non désirées, Crédit Photo: Fulbert Adjimehossou

Dans le cadre de cette étude réalisée dans huit quartiers de Cotonou, les auteurs ont opté pour une approche réaliste. Selon le Dr <u>Sara Van Belle de l'IMT</u>, « C'est une méthodologie de recherche fondée sur le réalisme scientifique », précise-t-elle. « Elle permet d'évaluer comment le contexte et l'action individuelle et collective interagissent pour façonner les voies causales qui sous-tendent la responsabilité, un domaine trop souvent négligé par la recherche sur la responsabilité ».

Selon l'anthropologue de santé publique et chercheur au Cerrhud, Mena K. Agbodjavou, la redevabilité consiste à garantir l'accès aux services, en mettant l'accent sur la qualité des soins et le respect des bénéficiaires. Il explique : « Les organisations doivent, entre autres, travailler à prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes / adolescents à la base, pour les transférer à des niveaux supérieurs en vue de la prise de décision (réactivité). Elles devront inscrire leurs interventions dans les politiques et gouvernementaux (responsabilité) ; réaliser des adolescents interventions coplanifiées les avec (contrôlabilité). Également, dans une logique de redevabilité, elles doivent également rendre compte aux bénéficiaires. C'est une pratique à promouvoir ».

La redevabilité pour l'efficacité dans les interventions.

Les résultats de l'étude témoignent d'efforts louables au sein de ces communautés à Cotonou. Mena Agbodjavou mentionne l'existence d'un comité local de suivi composé du responsable du Centre de promotion sociale (CPS) de l'arrondissement, du médecin coordonnateur de la zone sanitaire, d'un membre de l'association des parents d'élèves (APE), du délégué des élèves, d'un représentant des leaders religieux et d'un représentant de la mairie. En plus de faciliter les interventions dans les quartiers défavorisés, le comité est mandaté pour s'assurer de la qualité des services fournis à l'endroit des jeunes et des adolescents des zones défavorisées. Ce qui permet de porter un regard sur les aspects négligés de la SDSR dans ces zones.

Cependant, le tabou autour du sexe et de l'identité sexuelle des adolescents semble ne pas faciliter le travail au sein du comité. Des mécanismes ont été identifiés à la suite de l'étude pour favoriser une bonne redevabilité autour de l'offre des services de SDSR.

Il convient de rappeler que cette étude a été financée par le Fonds Flamand de recherche et l'Institut de médecine tropicale de Belgique.

Megan Valère SOSSOU